



# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

Conseil municipal du 21/11/2019



## Sommaire

- 1. >> Contexte : des contraintes maintenues**
2. Orientations du BP 2020 : un budget en clôture de mandature
3. Premiers éléments de la construction du BP 2020



## 1. Contexte : des contraintes maintenues

### **Hypothèses loi de finances initiale 2020**

- croissance du PIB modérée (1,3%) pour 2020
- Une inflation limitée (1,2%)

### **Le gouvernement maintient l'objectif de réduction du déficit public (< 3 % PIB) et de maîtrise de l'endettement**

- mise à contribution des trois administrations publiques (APUC, APUL, ASSO)



## 1. Contexte : des contraintes maintenues

### **Mise à contribution des collectivités**

Les Collectivités territoriales participent au redressement des finances publiques nationales.

Durant le mandat 2014-2020 via deux mécanismes :

- Baisse des dotations de l'Etat aux collectivités (2014-2017) :
  - Réalisé au global sur la période en cumulé : **-11,5 Mds €**
  - pour Saint-Denis : de 21,1 M€ à 8,8 M€ de DGF de 2010 à 2018
- Dans le cadre de la LPFP 2018-2022 (ODEDEL = maîtrise de la trajectoire des dépenses via la contractualisation)
  - **Objectif à atteindre : -13 Mds** de dette locale
  - Contractualisation Etat/Collectivité : Limitation formelle de l'évolution de la dépense de fonctionnement des collectivités (signataires ou pas)



## 1. Contexte : des contraintes maintenues

### Le PLF 2020 prévoit pour les collectivités :

- **Une revalorisation marginale des dotations de l'État** aux collectivités (= 48,9 Mds €), soit une progression de 0,6 Mds.  
La DGF reste stable (27 Mds €)  
→ pour Saint-Denis : évaluation : dotation forfaitaire : - 0,6 M € ; DSU : + 0,8 M € ; FSRIF : + 0,6 M €
- **La suppression totale de la Taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales au bénéfice des ménages - sans incidence budgétaire, en 2020, pour Saint-Denis car compensé par l'Etat :**
  - Suppression de la TH *pour 80% des foyers à compter de 2020 (91% à Saint-Denis) ;*
  - Suppression de la TH *pour 100% des foyers fiscaux à compter de 2023 : pour les foyers non-encore exonérés, l'allègement sera progressif sur le triennal 2021-2023,*
  - Maintien de la TH *sur les logements vacants (THLV) et les résidences secondaires (THRS)*



## 1. Contexte: des contraintes maintenues

La réforme par l'Etat de la fiscalité locale se traduit par une « mise sous cloche » temporaire du pouvoir fiscal local :

- TH : pas de pouvoir de taux ou d'abattement en 2020 ;
- TFB : maintien du pouvoir de taux en 2020 et 2021, mais gel du pouvoir d'exonération jusqu'en 2022 ;
- THRS et THLV : reprise du pouvoir de taux en 2023.

A noter :

- La suppression de la TH sera compensée, à compter de 2021, par **l'attribution de la part départementale de la TFB aux communes** (neutralisation des gains ou des pertes pour les communes au moyen d'un coefficient correcteur)
- Les départements se verront compensés du transfert aux communes de leur part de TFB par **l'attribution d'une fraction de TVA**
- Plus globalement, l'Etat entend relancer la **réforme en profondeur de la fiscalité locale** via la révision des valeurs locatives à l'horizon 2026



## Sommaire

1. Contexte : des contraintes maintenues
- 2. >> Orientations du BP 2020 : un budget en clôture de mandature**
3. Premiers éléments de la construction du BP 2020



## 2. Le BP 2020 : un budget en clôture de mandature

Le BP 2020 est le dernier budget de la mandature 2014-2020. **Il a vocation à clore ce long exercice budgétaire de 6 ans.**

**Il constitue un budget de transition** entre deux équipes municipales.

Il doit donc permettre :

- d'achever la mise en œuvre des priorités politiques du mandat
- de livrer une situation budgétaire tenue préservant les marges de manœuvre financières de la ville.

Pour rappel, les priorités de l'actuelle mandature : « accompagner le développement urbain et social du territoire fondée sur les trois axes suivants : la ville éducative, la ville populaire et solidaire, le renouveau du centre-ville »



## 2. Le BP 2020 : un budget en clôture de mandature

Une préparation budgétaire cadrée par les objectifs suivants (recherche d'optimisation) :

- **Ne pas recourir à la hausse de la fiscalité locale (taux)**
- **Respecter les règles de gestion rigoureuse, au regard :**
  - Des ratios prudentiels (taux d'épargne, capacité de désendettement)
  - Du respect de l'engagement contractuel avec l'Etat dans le cadre de la contractualisation financière.
- **Adopter un budget de reconduction, dans la limite des développements déjà engagés, au cours de l'exercice 2019, pour achever la mise en œuvre des engagements de la mandature.**



## Sommaire

1. Contexte : des contraintes maintenues
2. Orientations du BP 2020 : un budget en clôture de mandature
- 3. Premiers éléments de la construction du BP 2020**



## 3. Premiers éléments de la construction du BP 2020

- Une préparation budgétaire engagée en juin dernier sur la base d'une lettre cadrage politique (majorité municipale) et des éléments de prospective d'évolution budgétaire (au fil de l'eau)
- Confirme la croissance plus rapide des dépenses que des recettes
  - Le caractère structurel de l'effet de ciseaux
  - La pression de la masse salariale
  - La pression forte du besoin d'investissement (accompagnement du développement du territoire – construction à un rythme soutenu de logements et bureaux (nota : partenaires publics confrontés à leurs propres difficultés budgétaires : CR, CD, EPT,...))

**L'équilibre budgétaire peut être atteint grâce à la poursuite continue des efforts de gestion (optimisation)**

**Processus  
d'élaboration :**

propositions directions/élus ; pré-arbitrages CBS ; pôles de délégation ; débat d'orientation budgétaire  
→ construction d'un projet de BP 2020 pour décembre



## 3. Premiers éléments de la construction du BP2020

### Cadrage

- Taux d'épargne > 8% des recettes réelles
- Capacité de désendettement inférieure à 10 années
- Limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement de BP 19 à BP 20
- Inscrire les dépenses de fonctionnement dans le cadrage prescrit par la contractualisation avec l'Etat

### Équilibre 2020

- Taux d'épargne : 8,4% ✓
- Capacité de désendettement : 8,4 années ✓
- Évolution des dépenses de fonctionnement (hors FCCT) de BP 19 à BP 20 de 0,6 % ✓
- Contractualisation ✓



## 3. Premiers éléments de la construction du BP2020

### **En fonctionnement**

Dans un contexte d'atonie des recettes, le **choix municipal** :

- 1) ne pas augmenter la fiscalité locale sur les ménages

**Total RRF 2020 (hors FCCT) = 198,1 M€**

+ 0,2 % par rapport au BP 2019

- 2) maîtriser le dynamisme des dépenses

**Total DRF 2020 (hors FCCT) : 181,4 M€**

+ 0,6 % par rapport à BP 2019



## 3. Premiers éléments de la construction du BP2020

### En investissement

Dans un contexte de forte pression des besoins en équipements nouveaux et d'entretien :

- 1) Indiquer le niveau de recettes d'investissement

**Total RRI 2020 = 7,7 M€**

+ 20,56 % par rapport au BP 2019 (6,4 M€)

- 2) Indiquer le niveau de dépense d'investissement

**Total DRI 2020 = 40 M€**

- 2,86 % par rapport à BP 2019 (41,1 M€)



## CONCLUSION

- **Le budget primitif 2020 devra donc s'efforcer de demeurer dans l'épure d'un budget rigoureux en regard des objectifs municipaux, c'est-à-dire :**
- **Un budget 2020 responsable pour préserver les équilibres financiers afin de ne pas grever l'avenir**
- **Un budget 2020 en équilibre sans augmentation des taux de fiscalité locale**
- **Un budget 2020 ambitieux pour répondre aux besoins des Dionysien.ne.s en s'appuyant sur un service public fort dans le cadre des engagements municipaux de 2014**